



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Espagne

Question écrite n° 111022

Texte de la question

Mme Anne Grommerch attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur le séisme de Lorca en Espagne. C'est un événement dramatique et nos voisins espagnols sont durement touchés par ce dernier. Elle souhaiterait connaître les moyens mis en oeuvre par la France pour aider nos voisins espagnols.

Texte de la réponse

L'Espagne a été frappée le 12 mai 2011 par un séisme qui a touché plus particulièrement la ville de Lorca, en faisant 9 morts, 293 blessés et en laissant des milliers de personnes sans-abri. Le Président de la République a immédiatement adressé un message de condoléances et de soutien aux autorités espagnoles dans cette épreuve. Le consulat général de France à Madrid a pris en charge un groupe d'élèves français présent dans la région, et notre consul honoraire à Murcie a pu établir rapidement le contact avec nos compatriotes résidant à Lorca. Les autorités espagnoles, ayant la capacité à elles seules de faire face à la situation ainsi créée, disposant de moyens humains et matériels suffisants, n'ont toutefois pas jugé nécessaire de demander l'aide de la France. En conséquence, la France, qui ne peut intervenir dans un pays tiers qu'à la suite d'une demande officielle des autorités du pays où la catastrophe naturelle s'est produite, ou bien à travers un appel à la solidarité internationale, n'a mis aucun moyen à la disposition de l'Espagne. Il convient également de signaler que l'Espagne n'a pas voulu solliciter le mécanisme européen de protection civile.

Données clés

Auteur : [Mme Anne Grommerch](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111022

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2011, page 6156

Réponse publiée le : 2 août 2011, page 8375